



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2024-32

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à 20h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le dix-neuf mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à Montagny, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Laurence BEUGRAS

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37
Nombre de conseillers communautaires présents : 30
Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 5
Nombre de conseillers communautaires absents : 2

PRESENTS :

Mme Monia BEN SLAMA, MM. Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, MM. Damien COMBET, Thierry DILLENSEGER, Mmes Marie DECHESNE, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Martine MORELLON, MM. Grégory NOWAK, Mmes Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Catherine STARON, M. Roland WILPUTTE.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Agnès BERAL donne pouvoir à M. Pierre FRESSYNET
M. Dominique CHARVOLIN donne pouvoir à Patricia GRANGE
M. Jérôme CROZET donne pouvoir à M. Grégory NOWAK
M. Jean-François PERRAUD donne pouvoir à M. Damien COMBET
Mme Anne-Claire ROUANET donne pouvoir à Mme Valérie GRILLON

ABSENTS :

M. Jean-Luc BERARD
Mme Christiane CONSTANT

Publiée le 28 mars 2024

Objet : Subvention partenariale sur l'année 2024 – Association BGE

Vu le rapport par lequel M. Serge Bérard expose ce qui suit :

Considérant les commissions économiques et vie des entreprises en date du 5 mars 2024 avec la présentation de l'ensemble des actions menées par les partenaires en 2023 suite aux bilans présentés par les partenaires courant décembre 2023 et janvier-février 2024 pour valider les

bilans et les objectifs, et l'avis favorable de cette dernière pour reconduire le programme d'actions menées par la CCVG en lien avec ses partenaires pour 2024.

Le budget primitif 2024 (ch. 65) prévoit le versement de plusieurs subventions aux organismes œuvrant pour le développement économique sur le territoire de la CCVG sur la base de la convention d'actions détaillées ci-dessous :

BGE intervient dès l'émergence de l'idée, accompagne le créateur sur toutes les étapes de son projet, jusqu'au développement de l'entreprise. Un partenariat a été initié en 2022 afin de cadrer le champ d'actions sur le territoire de la CCVG et une première convention signée en 2023.

BGE a assuré huit permanences au sein de la pépinière de la CCVG.

24 porteurs de projets et entreprises ont été accompagnés au sein de la CCVG dont 11 entreprises provenant du territoire proposant différents outils d'aide à la création d'entreprise, notamment le dispositif « *Je Lance mon Projet* » ou les formations AFC (formation courte de 6 jours).

BGE était également présent lors des temps fort du territoire, notamment les portes ouvertes, les cafés de la création (café by CA, café de la CCVG...)

Le partenariat avec BGE (Boutique Gestion des Entreprises) pour l'année 2024 vise à :

- ❖ Accompagner les créateurs d'entreprises dans le cadre de leur finalisation de projet de création, notamment via l'action "*Je lance mon projet*",
- ❖ Assurer des permanences au sein de la pépinière.

Cf. Annexes :

- *Projet de convention*
- *Bilan 2023*

La CCVG est sollicitée pour un montant de subvention de 3 000 euros pour les actions de l'association BGE en 2024.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants

APPROUVE le bilan d'action 2023 listée ci-avant ;

AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la transaction ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget ;

APPROUVE l'attribution de la subvention d'un montant de 3 000€.

Extrait certifié conforme,